

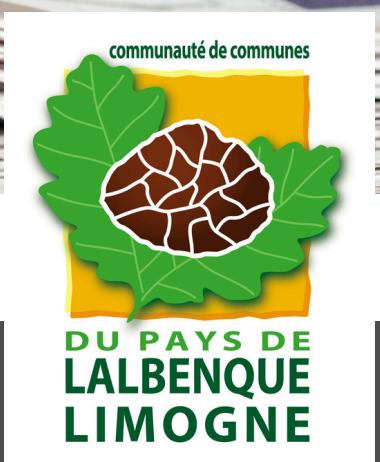


Communauté de Communes
PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE

REVUE DE PRESSE

INFORMATIONS DE LA CCPPL

Semaine du 23 juin au 29 juin 2025



PARUTION
24 JUIN 2025



<https://www.lepetitjournal.net/46-lot/2025/06/24/la-convention-france-renov46-presentee-au-conseil/>



Conseil communautaire Pays Lalbenque-Limogne

La convention France Rénov46 présentée au Conseil

La dernière séance du conseil communautaire du Pays Lalbenque-Limogne s'est tenue jeudi 19 juin à la maison communautaire de Lalbenque sous la présidence de Jean-Claude Sauvier. Au premier point à l'ordre du jour Catherine Marlas vice présidente du Conseil Départemental accompagnée de ses services a présenté la convention cadre France Rénov 46. Le département du Lot est engagé dans une politique volontariste de l'habitat de longue date. Il accompagne les projets des territoires et des ménages au travers des politiques en faveur du logement qu'il copiloter avec l'État mais aussi grâce aux actions qu'il mène sur ses fonds propres. Depuis le 1er janvier 2024 le département instruit, engage et mandate les aides ANAH

déléguées de façon commune selon ses aides sur fond propres. Au niveau territorial France Rénov 46 se matérialisera sur le modèle des conventions de programme d'intérêt général (PIG) qui se déclineront autour de 3 volets d'intervention. Volet dynamique territorial, volet information, conseil orientation et volet accompagnement. Ce projet présenté par les services du département a été voté par le conseil. Concernant la future maison de santé pluridisciplinaire de Limogne la CCPLL achète le terrain de la future MSP 21 432 € afin de permettre à la commune de récupérer le FCTVA. La commune de Limogne s'engage à réaliser les aménagements indispensables à la construction du bâtiment. Dans le cadre de la construction de



Catherine Marlas au centre présente la convention Rénov46 - Crédits : JLM46

la MSP, il a été validé la désignation d'un contrôleur technique et d'un coordinateur de la sécurité et protection de la santé.

Pour terminer ce conseil il a été acté pour l'Ancienne Trésorerie de Lalbenque, la convention opérationnelle entre l'Etablissement Public foncier d'Occitanie, la commune de Lalbenque et la CCPLL. En urbanisme : complé-

ment à l'instauration du droit de préemption Urbain à l'échelle du territoire communautaire. Véhicules: Modification des modalités de mise à disposition. Personnel : création de postes saisonniers. La gendarmerie est venue partager des informations concernant la lutte et la prévention contre les cambriolages.

JLM46

